

14.	Erwerb der deutschen Staatsangehörigkeit (<i>bei Erstaussstellung eines deutschen Dokuments</i>)/ Acquisition de la nationalité allemande (<i>en cas de primo-délivrance d'un document allemand</i>)	
	als Kind eines/einer Deutschen durch Geburt en tant qu'enfant d'un parent allemand par la naissance	
	als Kind eines/einer Deutschen durch Adoption en tant qu'enfant d'un parent allemand par adoption	
	als Kind ausländischer Eltern durch Geburt in Deutschland en tant qu'enfant né en Allemagne de parents étrangers	
	Wurde die Option gem. § 29 StAG zugunsten deutscher Staatsangehörigkeit ausgeübt? Avez-vous usé de la faculté d'opter pour la nationalité allemande prévue à l'art. 29 de la loi sur la nationalité ?	
	Ja/oui	Nein/non
	durch Einbürgerung/par naturalisation	
	Durch Erklärung gem. Art. 3 RuStAÄndG 1974 oder gem. § 5 StAG/ par déclaration conformément à l'article 3 de la loi de 1974 portant modification de la loi sur la nationalité ou à l'article 5 de la loi sur la nationalité	
	Als Aussiedler/Spätaussiedler en tant que rapatrié/rapatrié tardif	
	Sonstige/Autre(s) motif(s) :	
15.	Angaben zu weiteren Staatsangehörigkeiten (<i>bei jedem Pass- oder Personalausweis Antrag</i>) Indications concernant d'autres nationalités (<i>pour chaque demande de passeport ou de carte d'identité</i>)	
	Ich habe eine/mehrere ausländische Staatsangehörigkeiten erworben oder beantragt J'ai acquis ou demandé une (ou plusieurs) autre(s) nationalité(s) étrangères	
	Nein (weiter bei 16.)/ non (passer au numéro suivant)	Ja/oui
	Bei Erwerb einer ausländischen Staatsangehörigkeit: En cas d' acquisition d'une nationalité étrangère :	
	Der Erwerb der La nationalité	Staatsangehörigkeit ist am a été obtenue le
	erfolgt/ succède	
	durch Geburt/par naissance	
	automatisch durch automatiquement par	(z.B. Eheschließung, Adoption) (p. ex. mariage, adoption)
	auf Antrag/sur demande	
	Wohnsitz oder dauernder Aufenthalt bei Antragswerb dieser Staatsangehörigkeit/ Domicile ou séjour permanent lors du dépôt de la demande de nationalité	
	Die Beibehaltung der deutschen Staatsangehörigkeit ist mir vor dem auf Antrag erfolgten Erwerb der ausländischen Staatsangehörigkeit genehmigt worden/ Le droit de conserver la nationalité allemande m'a été accordé avant d'acquérir sur demande la nationalité étrangère	
	Ja/oui	Am/le
	durch (Behörde)/par (autorité)	
	Nein/non	
	Ich habe eine/mehrere ausländische Staatsangehörigkeiten beantragt und bin für den Fall ihres Erwerbs auf den dadurch möglichen Verlust der deutschen Staatsangehörigkeit hingewiesen worden bzw. nehme diesen Hinweis hiermit zur Kenntnis. J'ai demandé une/plusieurs nationalité(s) étrangère(s) et été informé(e) du fait qu'en cas d'obtention de cette ou ces nationalité(s) j'étais susceptible de perdre la nationalité allemande et j'en prends acte.	

16.	Ich bin auf Grund freiwilliger Verpflichtungen in die Streitkräfte oder einen vergleichbaren bewaffneten Verband eines ausländischen Staates, dessen Staatsangehörigkeit ich ebenfalls besitze, eingetreten. J'ai rejoint en raison d'engagements volontaires les forces armées ou une formation armée similaire d'un pays étranger dont je possède également la nationalité.			
	Nein/non	Ja/oui Eine Zustimmung der Wehrersatzbehörden habe ich hierzu eingeholt bzw. eine Berechtigung auf Grund eines zwischenstaatlichen Vertrags lag hierzu vor. J'ai demandé pour cela une autorisation des autorités chargées du service de remplacement au service militaire ou j'y étais autorisé(e) en raison d'un accord intergouvernemental.		
17.	Angaben zum aktuellen bzw. abgelaufenen deutschen Ausweisdokument Renseignements concernant la pièce d'identité allemande actuelle ou périmée			
	Reisepass/ Passeport	Personalausweis/ Carte d'identité	Kinderreisepass/ Passeport pour enfants	Sonstige/Autre
	Pass-/Ausweisnr./N° passeport/Carte d'identité		Ausstellende Behörde/Autorité de délivrance	
	Ausgestellt am/ délivré(e) le :		Gültig bis:/ valable jusqu'au :	
18.	Besitzen Sie weitere gültige deutsche Dokumente?/ Disposez-vous d'autres pièces d'identité allemandes en cours de validité?			
	Reisepass/ Passeport	Personalausweis/ Carte d'identité	Kinderreisepass/ Passeport pour enfants	Sonstige/Autre
	Pass-/Ausweisnr./N° passeport/carte d'identité		Ausstellende Behörde/Autorité de délivrance	
	Ausgestellt am/ délivré(e) le :		Gültig bis:/ valable jusqu'au :	

Die vorstehenden Angaben entsprechen der Wahrheit und sind vollständig. Alle Angaben sind von mir durch Vorlage entsprechender Dokumente und/oder Urkunden nachzuweisen (§ 6 PassG/§ 9 PAuswG)./

Les déclarations ci-dessus sont conformes à la vérité et complètes. Il m'appartient d'attester toutes les déclarations par la présentation de documents et/ou actes justificatifs pertinents (art. 6 PassG / art. 9 PAuswG).

Ort, Datum/lieu, date

Eigenhändige Unterschrift/signature autographe

Information conformément à l'article 13 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Pour délivrer un passeport, un document provisoire tenant lieu de passeport ou une carte d'identité, le ministère fédéral des Affaires étrangères utilise vos données à caractère personnel. On entend par « données à caractère personnel » toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Afin de vous informer du traitement des données et de satisfaire à notre obligation d'information conformément à l'article 13 du RGPD, nous vous communiquons ce qui suit :

[1] Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel conformément à l'article 4, paragraphe 7 du RGPD est le ministère fédéral des Affaires étrangères avec ses représentations à l'étranger. Vous trouverez les coordonnées du responsable sur le site Internet de la représentation.

[2] Coordonnées du délégué à la protection des données de la représentation à l'étranger
Vous trouverez les coordonnées du délégué sur le site Internet de la représentation.

[3] Vos données à caractère personnel sont traitées afin de délivrer les passeports, établir leur authenticité, vérifier l'identité du titulaire du passeport / de la carte d'identité et appliquer la loi sur les passeports (PassG) et la loi sur les cartes d'identité (PAuswG). Les articles 4 et 6, paragraphe 2 de la PassG et les articles 5 et 9, paragraphe 2 de la PAuswG constituent la base juridique pour le traitement de ces données.

[4] Conformément à l'article 21, paragraphe 4 de la PassG / article 23, paragraphe 4 de la PAuswG, vos données à caractère personnel sont conservées au maximum pendant trente (30) ans après expiration du document auquel elles se rapportent. Conformément à l'article 16, paragraphe 2 de la PassG / article 26, paragraphe 2 de la PAuswG, les empreintes digitales enregistrées lors de la demande sont effacées au plus tard au moment de la délivrance ou de l'envoi du document.

[5] En tant que personne concernée, vous avez les droits suivants :

- Droit d'accès de la personne concernée (art. 15 RGPD)
- Droit de rectification (art. 16 RGPD)
- Droit à l'effacement (art. 17 RGPD), sauf si des dispositions en matière de conservation des données de la PassG ou de la PAuswG s'y opposent
- Droit à la limitation du traitement (art. 18 RGPD)
- Droit à la portabilité des données (art. 20 RGPD)
- Droit d'opposition (art. 21 RGPD)

[6] Vous avez en outre le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données concernant le traitement de vos données à caractère personnel.

[7] Dans le cadre du traitement des données, vos données à caractère personnel sont transmises, en cas de délivrance d'un passeport ou d'une carte d'identité, au producteur du document afin qu'il puisse établir ce dernier. Conformément à l'article 22 et suiv. de la PassG / article 24 de la PAuswG, l'autorité chargée des passeports / cartes d'identité est uniquement autorisée à transmettre des données provenant du registre des passeports à d'autres services publics si cela est nécessaire pour s'acquitter des tâches relevant de la compétence du destinataire.